

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-416-1931 promulguant les décrets du 19 juin 1931, fixant les traitements de présence du personnel des travaux publics et des minces des colonies.

n° 7-416-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juillet 1931

Numéro JO
n° 416 du 31/07/1931

Date du numéro
31 juillet 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu les décrets du 19 juin 1931, fixant les traitements de présence du personnel des travaux publics et des minces des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis le décrets du 19 juin 1931 susvisés, fixant les traitements de présence du personnel des travaux publics et des minces des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Baissac.